

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D14-2019

Séance du 28/02/2019 - Convocation du 18 février 2019

Compte rendu affiché le 15 mars 2019 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents: Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-

DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe

BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par

Michel MATHEY; Marc GRAZIANA par Laurent BUFFARD; Pascal NICOT

par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	26
Exprimés	26

Objet: Subvention 2019 au Comité du personnel communal

Comme chaque année, il convient de définir le montant de la subvention octroyée au Comité du Personnel :

- ✓ Subvention relative à l'action sociale : 3 300€
- ✓ Subvention relative aux compléments retraites : 2 500€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUÏ l'exposé de Monsieur l'Adjoint déléqué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2019,
- DÉCIDE d'attribuer une subvention totale de 5 800€ au Comité du personnel selon la répartition citée ci-dessus,
- PRÉCISE que cette dépense est prévue au Budget Primitif 2019 (article 6574),
- AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2019 Le Maire, Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/03/2019
- Publication ou affichage le 05/03/2019

Valérie GLATARD, Maire.